

**SÉANCE MENSUELLE À HUIS CLOS DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE  
À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST,  
SCOTSTOWN, LE MARDI 4 AOÛT 2020 À 19 H, À LAQUELLE SONT  
PRÉSENTS :**

Les conseillers : Mesdames Cathy Roy, Noëlle Hayes et Sylvie Dubé ainsi que Messieurs Marc-Olivier Désilets, Martin Valcourt et Gilles Valcourt sous la présidence de Monsieur Iain MacAulay, maire.

Et assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale, présente sur les lieux.

-----

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**
- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juillet 2020 et de la séance extraordinaire du 14 juillet 2020 (résolution)**
- 4. Période de questions : questions reçues par la poste ou par courrier électronique – sujets divers**
- 5. Administration et finances**
  - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
  - 5.2 Finance :
    - 5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 7 juillet 2020 selon le règlement 407-12 (résolution)
    - 5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de juillet 2020 et comptes courants à payer (résolution)
    - 5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)
    - 5.2.4 Rapport de la situation financière au 31 juillet 2020 (information)
  - 5.3 Date du prochain atelier (résolution)
  - 5.4 Règlement et politique : Projet / Avis de motion / Adoption
    - 5.4.1 Dépôt projet – Règlement relatif à la gestion contractuelle et abrogation de la Politique de gestion contractuelle adoptée le 7 mars 2017 (résolution)
    - 5.4.2 Avis de motion – Règlement relatif à la gestion contractuelle (résolution)
    - 5.4.3 Dépôt de projet – Règlement sur les avertisseurs de fumée (résolution)
    - 5.4.4 Avis de motion – Règlement sur les avertisseurs de fumée (résolution)
  - 5.5 Employés
    - 5.5.1 Projet - Politique de gestion des absences (résolution)
    - 5.5.2 Programme subvention salariale – Préposé à l'entretien de la piste cyclable et lieux publics (résolution)
  - 5.6 Ville d'East Angus – Appui – Cour municipale (résolution)
  - 5.7 Projet : Certification Municipalité amie des enfants (résolution)
  - 5.8 Fête municipale, remise du REEE (nouveau-né) et budget (résolution)
  - 5.9 Lettre appréciation à Madame Josée Burt (résolution)
- 6. Sécurité publique**
  - 6.1 Plan d'urgence – Inscription aux services InterAide – Service d'entraide en mesure d'urgence, EC Alerte moi (Gouvernement du Canada) et IGO-Urgence (Ministère de Sécurité publique) (résolution)
  - 6.2 Incendie
    - 6.2.1 Demande pour achat de « Bunker » (résolution)

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020**

- 6.2.2 Achat d'une borne incendie (résolution)
- 6.2.3 Essais annuel accélération/freinage et pompe – Camion autopompe (résolution)
- 6.2.4 Camion autopompe – Réparation « impeller » (résolution)
- 6.2.5 Municipalité La Patrie – Rencontre pour projet de regroupement service incendie (résolution)
- 6.2.6 Rencontre pour le schéma de couverture de risques – 26-08-2020 (résolution)

**7. Voirie**

- 7.1 Subvention accordée – Travaux route 257 (résolution) – Travaux : remplacement de ponceau et creusage de fossé (résolution)
- 7.2 Subvention accordée – Travaux pour chemins divers (résolution) – Travaux rechargement (résolution)
- 7.3 Domtar – Accès à leur propriété par le chemin Dell – Demande d'installation de ponceau (résolution)

**8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**

- 8.1 Programme - Aide au compostage domestique et communautaire (résolution)
- 8.2 Entériner les travaux de réparation de fuite d'aqueduc du 3 août 2020 (résolution)
- 8.3 Terrain poste de pompage Victoria Ouest – Travaux pour fossés sur terrain municipal et réparation du terrain contigu privé (résolution)

**9. Loisir et culture**

- 9.1 Mains Agiles – Plan des mesures sanitaires pour accès au local et clés électroniques (résolution)
- 9.2 L'Événement – Plan des mesures sanitaires en place et clés électroniques (résolution)
- 9.3 Maison des Jeunes – Demande pour accès au local et mesures sanitaires en place (résolution)
- 9.4 Terrain de balle – Travaux de nivellement (résolution)
- 9.5 Rencontre comité Municipalité amie des aînés (résolution)
- 9.6 Petit Écossais
  - 9.6.1 Demande pour tables de pique-nique (résolution)
  - 9.6.2 Achat : remplacement du réservoir à eau chaude et pompe à puisard (résolution)
- 9.7 Permission d'installer une pancarte dans le parc Walter-MacKenzie – Rallye (résolution)
- 9.8 Le *Programme de Reboisement Social* (résolution)

**10. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia**

- 10.1 \_\_\_\_\_
- 10.2 \_\_\_\_\_
- 10.3 \_\_\_\_\_

**11. Période de questions : questions reçues par courrier électronique – sujets relatifs à l'ordre du jour**

**12. Fin de la rencontre (résolution)**

-----

**1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h.

Monsieur Iain MacAulay, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et se réjouit de pouvoir tenir une séance du conseil publique après ces derniers mois de confinement en raison de la pandémie de la COVID-19.

Un avis public a été diffusé sur le site web de la ville et un lien par la page Facebook, dans l'Info-Scotstown et affiché au tableau d'affichage pour inviter les citoyens à assister à la séance.

Des mesures sanitaires sont mises en place pour respecter les exigences de la Santé publique du Québec.

2020-08-301

**2. Adoption de l'ordre du jour**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour remis aux membres du conseil est accepté et la modification du titre au point suivant :

5.9 Lettre d'appréciation à Madame Josée Burt, Monsieur Michaël Boulanger et Monsieur Dominique Boisvert

Ainsi que l'ajout du point suivant :

10.1 Suivi des poubelles

Et que le 10 : Varia reste ouvert.

**ADOPTÉE**

**3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juillet 2020 et de la séance extraordinaire du 14 juillet 2020 (résolution)**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020 tenue à huis clos ainsi que celui de la séance extraordinaire ayant eu lieu le 14 juillet 2020 également à huis clos et qu'ils ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2020-08-302

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juillet 2020 et du 14 juillet 2020 et qu'ils soient adoptés.

**ADOPTÉE**

**4. Période de questions : questions reçues par courrier électronique – sujets divers**

À la suite de l'avis public affiché et diffusé sur le site web de la ville avec un lien sur la page Facebook et dans L'Info-Scotstown, édition de juillet, volume 8, numéro 10, au cours du mois de juillet, informant les citoyens qu'ils pouvaient acheminer leurs questions par courrier électronique ou par courrier pour obtenir réponse du conseil municipal, aucune question n'a été reçue.

**5. Administration et finances**

**5.1 Rapport du maire et des conseillers délégués des divers comités**

Monsieur Iain MacAulay, maire, informe les membres du conseil d'un événement organisé par Les Sentiers des Écossais qui est prévu le 19 septembre prochain à Scotstown pour une dégustation de Scotch. Les billets en nombre limité sera mis en vente sous peu.

Madame Noëlle Hayes, conseillère, demande que l'installation des oriflammes sur le chemin Victoria Ouest et la rue de Ditton soit vérifiée et sécurisée pour éviter qu'ils des pertes lors de vents intenses.

**5.2 Finance :**

**5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 7 juillet 2020 selon le règlement 407-12 (résolution)**

**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020**

MADAME CARTHY ROY, CONSEILLÈRE, DÉCLARE SON INTÉRÊT DANS LA PRÉSENTE RÉOLUTION ET SE RETIRE DE TOUTE DISCUSSION ET DÉCISION DE LADITE RÉOLUTION.

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 407-12 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les règles du règlement 407-12 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

**2020-08-303**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est accepté par la majorité des membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil entérine les dépenses effectuées depuis la dernière séance au montant de 3 335,88 \$ selon la liste remis aux membres du conseil, soit :

7167	Beauchesne, Daniel	Aqueduc : travaux réparation rue Osborne, voirie	682,50 \$
7168	Gosselin	Voirie : achat scie mécanique	235,69 \$
7169	Électro-concept PBL Inc.	Puits # 2 : vérif. Signal sonde et fusible	365,62 \$
7171	Groupe ADE	Poste de pompage - Nettoyage annuel	1 156,54 \$
7172	Vitrierie Marc et Fils Enr.	Bibliothèque : plexiglas	247,20 \$
7175	SP Medical	Incendie : pads de défibrillateur	398,33 \$
	BEAUCHESNE GAÉTAN	Travaux divers	250,00 \$
		<b>TOTAL :</b>	<b>3 335,88 \$</b>

Ces dépenses sont inscrites dans la liste des comptes à payer.

**ADOPTÉE**

**5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de juillet 2020 et comptes courants à payer (résolution)**

MADAME CARTHY ROY, CONSEILLÈRE, DÉCLARE SON INTÉRÊT DANS LA PRÉSENTE RÉOLUTION ET SE RETIRE DE TOUTE DISCUSSION ET DÉCISION DE LADITE RÉOLUTION.

7162	ANNULÉ	Mauvaise impression	
7163	France Lessard	Parc : 17 butoirs de stationnement	425,00 \$

**Paiements par dépôt direct aux fournisseurs (AccèsD)**

L'Événement	Aide financière 2020	1 300,00 \$
Cœur Villageois	Aide financière 2020	5 000,00 \$
Valcourt, Jérémy	Piste cyclable - Frais déplac.	241,55 \$
Cloutier, Rémi	Remb. Dépôt - Hiver 2019-2020	2 500,00 \$
Bell	Bureau : téléphone sans fil	93,58 \$
Bell	Garage municipal et caserne	94,41 \$
Bell	Poste de chlore	82,14 \$
Bell	Station d'épuration	84,17 \$
	Sous-total - Bell : 354,30 \$	
Visa	Voirie : carburant et pelouse : carburant / Hôtel de Ville : verrou / Station épuration : filtre	392,55 \$
Visa	Bureau : frais de poste / Papeterie : cartables et cahiers	110,79 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020**

Hydro Québec	Hôtel de Ville	82,48 \$
Hydro Québec	Parc	28,82 \$
Sous-total - Hydro Québec : 111,30 \$		
Agence Revenu Canada	Juillet 2020 – Déd. employeur	2 469,84 \$
Revenu Québec	Juillet 2020 – Déd. Employeur	6 150,26 \$
<b>Salaires nets payés du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2020 :</b>		<b>21 687,24 \$</b>
<b>Liste des chèques des comptes courants à payer à la séance du 4 août 2020</b>		
7164	Ministère du Revenu Ajustement 2019 - Déductions employeur	773,43 \$
7165	Dicom Frais de livraison : panneaux, téléavertisseurs, radios	166,98 \$
7166	Fonds d'information sur le territoire Avis de mutation : frais à payer	36,30 \$
7167	Beauchesne, Daniel Aqueduc : travaux réparation rue Osborne, voirie	682,50 \$
7168	Gosselin Voirie : achat scie mécanique	235,69 \$
7169	Électro-concept PBL Puits # 2 : vérif. Signal sonde et fusible	365,62 \$
7170	Aquatech Exploitation des réseaux municipaux et services sur demande	4 608,93 \$
7171	Groupe ADE Poste de pompage – Nettoyage annuel	1 156,54 \$
7172	Vitrierie Marc et Fils Bibliothèque : plexiglas	247,20 \$
7173	Betonel Voirie : peinture signalisation	331,89 \$
7174	CNESST Ajustement 2019	301,03 \$
7175	SP Medical Incendie : pads de défibrillateur	398,33 \$
<b>Paiements par dépôt direct aux fournisseurs (AccèsD ou remboursements)</b>		
Alarme CSDR	Bureau municipal : changement infrarouge / Station épuration : batterie et vérification	385,17 \$
Association Coop. Agr. La Patrie	Parc : madrier pour estrade, boulon, peinture, semence, manchon / Hôtel de Ville : peinture, vis, etc.	920,45 \$
Beauchesne Gaétan	Travaux aqueduc	250,00 \$
BF-TECH INC.	Rempl. Chèque 6972 pour réparation bornes incendie 2019	3 815,13 \$
Communication Plus	Vérification et réparation téléavertisseurs, batteries,	506,80 \$
Distribution Payeur	Courroie	44,67 \$
Eurofins EnvironexX	Analyses eau potable et eau usée	532,05 \$
Excavation Richard Blais et Fils Inc.	Ch. Dell : drainage, réparation ponceau	356,42 \$
Groupe Signalisation Estrie	Panneau : intersection	32,88 \$
MacAulay, Iain	Frais de déplacement	175,00 \$
Ressorts Robert	Filtres et droit environnement	147,68 \$
Robert Johanne	Frais de concierge - Août 2020	393,98 \$
Valcourt, Gilles	Frais de déplacement	18,00 \$
Valoris / Régie Intermunicipale	Site enfouissement et redevances	3 613,20 \$
<b>Grand total :</b>		<b>61 238,70 \$</b>

**2020-08-304**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par la majorité des membres du conseil qui assistent à la séance

QUE les comptes soient approuvés et que le paiement est autorisé.

**ADOPTÉE**

**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020**

2020-08-305

**5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois d'août 2020 à la somme de 13 270 \$ :

# POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
<b>CONSEIL</b>		
02-110-00-310	Frais déplacement	150,00 \$
02-110-00-459	Réception	30,00 \$
Sous-total		<b>180,00 \$</b>
<b>GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE</b>		
02-130-00-310	Frais déplacement	125,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	150,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	200,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau	200,00 \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	200,00 \$
Sous-total		<b>875,00 \$</b>
<b>SÉCURITÉ INCENDIE</b>		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	40,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-522	Ent. Rép. Bâtisse	100,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	500,00 \$
02-220-00-529	Achat équipements	-
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	100,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements	100,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	200,00 \$
02-220-01-652	Vérification et remplissage des bouteilles d'air	400,00 \$
Sous-total		<b>1 490,00 \$</b>
<b>VOIRIE</b>		
02-320-00-510	Location machineries	500,00 \$
02-320-00-521	Entretien chemins trottoirs	
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-523	Véhicules : entretien et réparation	400,00 \$
02-320-00-620	Gravier, sable	600,00 \$
02-320-00-630	Carburant, huile, graisse	600,00 \$
02-320-00-640	Petits outils, accessoires	200,00 \$
02-320-00-684	Équipement sécurité pour employés	200,00 \$
02-320-00-724	Achat équipements	-
Sous-total		<b>2 700,00 \$</b>
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	300,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	500,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 000,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	325,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	200,00 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020**

02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	200,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Sous-total		<b>7 125,00 \$</b>
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		
02-701-30-522	Patinoire - Entretien et réparations	0,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	400,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	150,00 \$
02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	150,00 \$
02-701-50-951	Piste cyclable Marécage des Scots	200,00 \$
Sous-total		<b>900,00 \$</b>
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL: 13 270,00 \$</b>

**ADOPTÉE**

**5.2.4 Rapport de la situation financière au 31 juillet 2020**

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 juillet 2020 a été remis aux membres du conseil lors de l'atelier qui a eu lieu le 3 août 2020.

**5.3 Date du prochain atelier (résolution)**

Attendu que les maires sont convoqués à une réunion par la MRC du Haut-Saint-François;

**2020-08-306**

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le prochain atelier de travail du conseil municipal ait lieu le lundi 24 août 2020 à 18 h 30.

**ATELIER**

**5.4 Règlement et politique : Projet / Avis de motion / Adoption**

**5.4.1 Dépôt projet – Règlement relatif à la gestion contractuelle et abrogation de la Politique de gestion contractuelle adoptée le 7 mars 2017 (résolution)**

Le maire, Monsieur Iain MacAulay présente le projet de règlement n° 481-20 relatif à la gestion contractuelle et l'abrogation de la Politique de gestion contractuelle adoptée le 7 mars 2017;

**2020-08-307**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil confirment qu'ils ont reçu copie du projet le 3 août 2020 lors de l'atelier et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement.

**ADOPTÉE**

**5.4.2 Avis de motion – Règlement relatif à la gestion contractuelle (résolution)**

**2020-08-308**

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère, Madame Cathy Roy, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 481-20 relatif à la gestion contractuelle et l'abrogation de la Politique de gestion contractuelle adoptée le 7 mars 2017.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours

ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 477-19.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

**5.4.3 Dépôt de projet – Règlement sur les avertisseurs de fumée (résolution)**

Le maire, Monsieur Iain MacAulay présente le projet de règlement n° 482-20 sur les avertisseurs de fumée et l'abrogation du règlement 230-86;

2020-08-309

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil confirment qu'ils ont reçu copie du projet le 3 août 2020 lors de l'atelier et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement.

**ADOPTÉE**

**5.4.4 Avis de motion – Règlement sur les avertisseurs de fumée (résolution)**

2020-08-310

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller, Monsieur Martin Valcourt, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 482-20 sur les avertisseurs de fumé et l'abrogation du règlement 230-86.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 477-19.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

**5.5 Employés**

**5.5.1 Projet - Politique de gestion des absences (résolution)**

2020-08-311

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal adopte une Politique de gestion des absences des employés municipaux.

Cette politique est en vigueur dès son adoption et s'ajoute aux modalités des lois et normes en vigueur adoptées par les gouvernements. Elle vise à encadrer tous les employés municipaux sans exception lors d'absences au travail.

Une copie de cette politique sera remise à tous les employés et annexée à tous les contrats de travail.

**ADOPTÉE**

**Politique de gestion des absences des employés municipaux**

**Renseignements généraux**

**1 - Principes**

La Ville de Scotstown a le devoir de gérer la prestation de travail et les absences des employés dans le respect des droits et obligations de chacun. En conséquence, toute absence doit être justifiée et autorisée et, s'il y a lieu, appuyée par des pièces justificatives.

La présente politique vise à établir les principes qui guident la Ville de Scotstown en matière d'assiduité au travail. Elle oriente et supporte les règles à suivre en cas d'absences de son personnel pour maladie, accident de travail ou tout autre motif.

## **2 – Fondement**

La Ville de Scotstown doit compter sur la présence de tous ses employés afin que les absences perturbent le moins possible le fonctionnement des divers secteurs de la municipalité et privent les citoyens des services qu'ils sont en droit de recevoir.

La Ville de Scotstown s'engage à gérer l'assiduité des employés en offrant un environnement positif et favorable qui encourage la plus grande assiduité possible. Chaque employé a la responsabilité de maintenir une assiduité régulière au travail.

## **3 – Champ d'application**

La présente politique s'adresse à toute personne travaillant à la Ville de Scotstown.

## **4 - Objectif**

L'objectif de la politique est de fournir une orientation sur la gestion de l'absentéisme au sein des services publics de la Ville de Scotstown.

Cette politique doit assurer une constance dans le personnel au travail. Assurer aussi que les droits et devoirs de chaque employé soient bien connus afin que tous soient justement traités. Il en va d'une question d'équité sociale ainsi qu'une diminution des coûts associés à l'absentéisme.

Cette politique permet aussi d'effectuer une gestion des dossiers dans le respect et la dignité de l'employé en favorisant la transparence et un esprit de partenariat.

Elle assure la confidentialité des dossiers.

Elle cible les problématiques administratives qui peuvent avoir un impact sur la santé des employés et ainsi favorise, dans la mesure du possible, l'intervention rapide.

Assurer un traitement juste et équitable de toute absence.

Minimiser les impacts des absences sur les services à la clientèle.

Fournir l'information à tous les niveaux administratifs ainsi qu'aux employés, afin de gérer les absences adéquatement.

Enfin, elle favorise un retour au travail rapide et harmonieux après une absence prolongée.

## **5 – Définitions**

**Assiduité** : Présence régulière et constante d'une personne à son travail.

**Absence maladie** : Lorsqu'une personne n'est pas présente au travail en raison de problèmes de santé.

### 6 - Principes directeurs

Les principes suivants guident la gestion de l'absentéisme :

**L'utilisation responsable des congés** : Éliminer les absences évitables et limiter la durée des absences inévitables.

**L'uniformité** : Gestion active des congés de maladie et d'autres absences imprévues, laquelle est effectuée de façon uniforme des services publics.

**Une assurance et non un droit** : Les congés de maladie constituent une forme d'assurance à utiliser seulement lorsqu'une maladie ou une blessure empêche l'employé de se présenter au travail.

### 7 - Rôles et responsabilités

Participants	Responsabilités
<p><b>Employés</b></p>	<p>L'employé doit assumer, entre autres, les responsabilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• faire preuve d'assiduité et de ponctualité;</li> <li>• s'occuper de ses affaires et obligations personnelles en dehors des heures normales de travail, dans la mesure où cela est possible;</li> <li>• signaler toutes les absences conformément aux procédures décrites dans la présente directive. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Autant que possible, c'est l'employé qui signale son absence et non pas une personne agissant en son nom.</li> <li>○ L'employé doit signaler son absence dans l'heure précédant le début de la journée de travail, ou autrement selon les consignes du surveillant immédiat.</li> <li>○ L'employé doit signaler son absence directement à son surveillant immédiat (ou remplaçant désigné) et non pas au personnel de soutien ni à un collègue. Advenant que l'employé soit incapable de parler directement à son surveillant immédiat (ou remplaçant désigné), le surveillant immédiat rappellera l'employé aussitôt que possible et lui parlera directement;</li> </ul> </li> <li>• l'employé peut s'absenter pour épuiser du temps accumulé avec la permission de l'employeur;</li> <li>• soumettre une demande de congé de maladie selon les dispositions en vigueur des Normes du travail du Québec, des politiques et des directives applicables;</li> </ul>

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020**

<b>Participants</b>	<b>Responsabilités</b>
<p><b>Employés</b></p> <p><b>b</b></p> <p><b>s</b></p> <p><b>e</b></p> <p><b>n</b></p> <p><b>c</b></p> <p><b>e</b></p> <p><b>e</b></p> <p><b>n</b></p> <p><b>a</b></p> <p><b>c</b></p> <p><b>c</b></p> <p><b>i</b></p> <p><b>G</b></p> <p><b>e</b></p> <p><b>s</b></p> <p><b>t</b></p> <p><b>i</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• fournir un certificat médical et s'assurer qu'il contient les renseignements détaillés (c'est-à-dire le pronostic, les capacités fonctionnelles et les effets possibles des médicaments, comme diminuer les fonctions normales et mettre en péril la sécurité de l'employé ou des autres) qui sont nécessaires pour qu'on approuve une demande de prolongation de congé (c'est-à-dire le formulaire de déclaration d'aptitude au travail);</li> <li>• l'obligation de fournir une preuve de rendez-vous lors de motifs sérieux : dentiste, rendez-vous médical, funérailles d'un membre de la famille proche, motifs familiaux (exemple : maladie d'un membre de la famille proche), etc.</li> <li>• aviser ses fournisseurs de traitements des tâches modifiées qui lui sont offertes, s'il y a lieu;</li> <li>• formuler des commentaires et participer à l'élaboration d'un plan d'action pour le retour au travail;</li> <li>• l'employé peut s'absenter de son horaire de travail régulier pour suivre une formation reliée à son travail et à la suite de l'acceptation de l'employeur;</li> <li>• toute demande absence sans motif sérieux peut être refusée.</li> </ul>

<b>Employeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rencontre de l'employé par la directrice générale : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Remise du certificat médical à être complété;</li> <li>○ Remise du formulaire de retour progressif au travail si celui-ci n'a pas été remis.</li> </ul> </li> <li>▪ Analyse des dossiers et des certificats médicaux par la directrice générale dès la réception. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Vérification du certificat médical en s'assurant qu'un diagnostic précis soit indiqué, qu'un suivi médical régulier soit effectué et que des traitements appropriés soient donnés.</li> </ul> </li> <li>▪ Si l'absence se prolonge au-delà de 2 mois, la directrice générale pourra rencontrer l'employé. Pour les absences prolongées à caractère graves, la directrice générale assurera un suivi téléphonique au besoin afin de garder un contact avec l'employé.</li> <li>▪ Occasionnellement, si une raison majeure le justifie, un employé peut être dirigé vers une expertise médicale.</li> </ul>
------------------	--

**Gestion du dossier d'absence pour des raisons de santé :**

- Rencontre de l'employé par la directrice générale :
  - Remise du certificat médical à être complété;
  - Remise du formulaire de retour progressif au travail si celui-ci n'a pas été remis.
- Analyse des dossiers et des certificats médicaux par la directrice générale dès la réception.
  - Vérification du certificat médical en s'assurant qu'un diagnostic précis soit indiqué, qu'un suivi médical régulier soit effectué et que des traitements appropriés soient donnés.
- Si l'absence se prolonge au-delà de 2 mois, la directrice générale pourra rencontrer l'employé. Pour les absences prolongées à caractère graves, la directrice générale assurera un suivi téléphonique au besoin afin de garder un contact avec l'employé.
- Occasionnellement, si une raison majeure le justifie, un employé peut être dirigé vers une expertise médicale.

**8 - Règles applicables en matière d'absences**

- Aviser son supérieur immédiat lors d'un accident de travail et compléter le formulaire pour consigner la déclaration de l'accident de travail et la remettre au supérieur immédiat, si sa condition le lui permet, avant de quitter le lieu de travail.
- Aviser son supérieur immédiat dans tous les cas d'absence de son incapacité de se présenter au travail avant l'heure habituelle de son entrée au travail.
- Aviser son supérieur immédiat dans le cas des absences prévues de la date à laquelle l'absence est prévue, et ce, au moins 24 heures à l'avance, du motif et de la durée probable de son absence.
- Pour toute absence de courte durée, il appartient à l'employé de compléter et de signer le formulaire d'absence.

**9 – Sanctions**

Toute absence sans motifs sérieux et sans préavis peut être sanctionnée.

Tout document non fourni lors d'absence pour motif sérieux peut être sanctionné.

Il appartient au conseil municipal de la Ville de Scotstown d'établir les sanctions de chaque absence non motivée ou manque de preuve ou document exigé cas qu'il jugera.

-----  
**LOI        SUR        LES        NORMES        DU        TRAVAIL**

**ARTICLE 79.2**

**AVIS À L'EMPLOYEUR**

Le salarié doit aviser l'employeur le plus tôt possible de son absence et des motifs de celle-ci. L'employeur peut demander au salarié, si les circonstances le justifient eu égard notamment à la durée de l'absence ou au caractère répétitif de celle-ci, de lui fournir un document attestant ces motifs.

Si l'employeur y consent, le salarié peut, au cours de la période d'absence prévue au deuxième alinéa de l'article 79.1, reprendre son travail à temps partiel ou de manière intermittente.

2002, c. 80, a. 27; 2007, c. 36, a. 7; 2018, c. 21, a. 18.

**Adoptée : 4 août 2020**

**5.5.2 Programme subvention salariale – Préposé à l'entretien de la piste cyclable et lieux publics (résolution)**

2020-08-312

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

**QUE** la Ville de Scotstown fasse la demande d'aide financière dans le cadre du Programme Subvention salarial auprès du Centre d'emploi pour l'embauche d'une personne pour la durée maximale permise.

Ce programme permettra l'ouverture d'un poste pour l'entretien de la piste cyclable et la patinoire à raison d'un horaire de 40 heures par semaine pour une durée de 30 semaines.

Madame Monique Polard, Directrice générale, est mandatée pour effectuer et transmettre la demande pour et au nom de la Ville de Scotstown. Elle sera responsable de la supervision de cet employé.

La Ville de Scotstown participera financièrement pour les montants relatifs aux déductions d'employeurs et une partie du salaire.

**ADOPTÉE**

**Embauche de Monsieur André Lavigne**

2020-08-313

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil acceptent l'embauche de Monsieur André Lavigne à titre de préposé pour l'entretien de la piste cyclable et des lieux municipaux à raison de 2 jours par semaine, soit les lundis et les vendredis, soit 8 heures pour chaque journée.

La rémunération est de 15 \$ brut et cet engagement est jusqu'à concurrence d'un montant total de 3 000 \$ incluant les déductions d'employeur.

Les coûts pour l'entretien de la piste cyclable seront comptabilisés aux frais d'entretien de la piste cyclable du Marécage des Scots et le rapport sera remis au comité d'entretien.

**ADOPTÉE**

**5.6 Ville d'East Angus – Appui – Cour municipale (résolution)**

Attendu que le traitement de certaines infractions pénales devant la Cour municipale ainsi que les auditions des procès tenues en journée et en soirée à East Angus contribuent à une meilleure accessibilité à la justice pour les citoyens des municipalités desservies en respectant ainsi le concept de justice de proximité énoncé à l'article 1 de la Loi sur /es Cours municipales;

Attendu que l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale de East Angus intervenue entre le Ministre de la Justice du Québec, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et la Ville de East Angus concernant les constats d'infractions délivrés au nom du DPCP pourrait être modifiée, afin d'inclure les infractions relatives au Code de la sécurité routière commises sur les autoroutes ;

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020**

Attendu qu'une telle modification permettrait de désengorger la Cour du Québec et d'assurer un meilleur délai quant au traitement des constats d'infraction émis sur les autoroutes tout en favorisant une meilleure rentabilité des cours municipales ;

Attendu que ces principes sont applicables pour une grande majorité des cours municipales au Québec;

Attendu que le gouvernement du Québec et ses différents ministères se sont toujours refusé de donner suite à cette demande répétée des cours municipales de pouvoir traiter les dossiers des constats d'infraction délivrés sur les autoroutes ;

Attendu que la cour municipale de East Angus doit devenir, à court terme, une cour sans papier et qu'elle doit s'adapter aux changements technologiques pour assurer la sécurité des usagers et le respect des directives émises par le juge municipal en ce qui concerne les salles d'audience, telles que les auditions des témoins et des défendeurs par visioconférence et la numérisation de la preuve en salle d'audience ;

Attendu que les changements apportés favoriseront l'accès à la justice pour les défendeurs et témoins qui ne peuvent se déplacer pour assister aux procès ;

Attendu que pour ce faire, la Ville de East- Angus doit acquérir de nouveaux équipements tels que rétroprojecteurs, ordinateurs, écrans visuels, achat d'une licence pour la visioconférence et acquisition de mobilier supplémentaire ;

Attendu que la numérisation de la preuve de la poursuite dans les dossiers constitue un défi et un enjeu majeur à court terme pour les cours municipales ;

Attendu que les cours municipales sont toujours dans l'attente de connaître les échéanciers de la Sûreté du Québec pour l'implantation et la mise en fonction des constats d'infraction électroniques dans les autopatrouilles, afin que les constats d'infraction, les rapports d'infraction, les compléments et les photographies soient téléchargés numériquement dans le système informatique des cours municipales ;

Attendu qu'afin de respecter les directives émises par le juge municipal, la poursuite doit maintenant déposer l'ensemble de la preuve de façon numérisée ;

Attendu que le travail pour la poursuite est colossal, car dans tous les dossiers judiciairisés, la poursuite doit numériser tous les documents contenus au dossier pour être déposés devant le juge tels que le constat d'infraction, le rapport d'infraction, le complément, les photographies alors que l'implantation des constats électroniques par la Sûreté du Québec réglerait cette situation pour l'ensemble des cours municipales ;

Attendu que plusieurs corps policiers municipaux utilisent déjà les constats électroniques et que la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) est déjà en mesure de traiter électroniquement ces constats ;

**2020-08-314**

**SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown prie le gouvernement du Québec et le ministère de la Justice du Québec de :

- Revoir les ententes en vigueur relatives à la poursuite de certaines infractions pénales devant les cours municipales, afin de permettre que les constats d'infraction délivrés sur les autoroutes au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) puissent être déposés devant les cours municipales ;
- Soutenir financièrement les cours municipales dans leur passage à l'ère du numérique afin que celle-ci puisse acquérir les équipements et le mobilier requis pour répondre aux nouvelles règles de fonctionnement qui leur sont imposées ;
- Accélère l'implantation et la mise en fonction des constats d'infraction électroniques dans les autopatrouilles de la Sûreté du Québec, partout sur le territoire québécois, afin que les constats d'infraction, les rapports d'infraction, les compléments et les photographies soient versés de façon numérique dans le système informatique des cours municipales, le plus rapidement possible ;

Que copie de la présente résolution soit transmise au Ministère de la Justice du Québec, monsieur Simon Jolin-Barette, au député de la circonscription foncière de Mégantic, monsieur François Jacques, au préfet de la MRC du Haut-Saint-François, monsieur Robert Roy, à la Sûreté du Québec, madame Johanne Beausoleil, directrice générale, et monsieur Daniel Campagna, directeur du Centre de services de l'Estrie, à l'Union des Municipalités du Québec et à l'ensemble des municipalités faisant partie de la cour municipale de East Angus, afin d'obtenir leurs appuis en regard de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**5.7 Projet : Certification Municipalité amie des enfants (résolution)**

Attendu que la Ville de Scotstown a adopté une Politique familiale en 2016 pour décréter l'importance accordée à l'enfant dans l'élaboration de son offre de service par le biais de cette politique;

**2020-08-315**

**SUR LA PROPOSITION** du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

**QUE** la Ville de Scotstown dépose sa candidature dans le cadre du programme d'accréditation Municipalité amie des enfants pour les objectifs suivants :

- rendre le milieu de vie toujours plus accueillant et accessible aux enfants et aux jeunes tout en améliorant leur sécurité, leur environnement ainsi que leur accès à la culture et aux loisirs;
- former les citoyens de demain en soutenant la participation et le développement global des enfants;
- sensibiliser les enfants et les jeunes au civisme et favoriser leur insertion dans leur milieu par leur participation à des structures adaptées où ils seront écoutés et respectés;
- amener les municipalités à tenir compte des opinions, des besoins et des priorités des enfants dans leurs prises de décisions, leurs politiques et leurs programmes publics;
- renforcer la politique familiale municipale en plaçant les droits de l'enfant au coeur de la démarche;
- mieux faire connaître la situation des enfants dans le monde et développer un esprit de solidarité internationale.

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020**

Que ce programme réitère les orientations de la Ville de Scotstown dans son orientation de développement durable et ses décisions pour ses services envers la population et les jeunes familles, soit :

- une sensibilisation du conseil municipal quant à l'enfance;
- une garantie à ses citoyens de l'orientation des actions de ses dirigeants;
- l'engagement formel de l'administration municipale envers les enfants.

Le conseil municipal mandate le comité de la Politique familiale et Municipalité des aînés pour la préparation de la candidature et Madame Monique Polard, Directrice générale pour déposer la candidature de la Ville de Scotstown et signer pour et au nom de la ville tous les documents reliés à ce programme.

**ADOPTÉE**

**5.8 Fête municipale, remise du REEE (nouveau-né) et budget (résolution)**

Considérant que le conseil municipal devait organiser une fête pour tous les bénévoles de la municipalité dans le cadre de la Semaine des bénévoles au printemps 2020;

Considérant qu'en raison de la Pandémie de la Covid-19 et de la situation de confinement cette fête n'a pu avoir lieu;

Considérant qu'en raison de la COVID-19 plusieurs événements annuels qui se déroulent dans la municipalité n'ont pas eu lieu, soit la Fête de la Pêche, la Fête nationale du Québec, etc., ainsi que plusieurs activités hebdomadaires ont dû être arrêtées, telles que le Yoga, le tissage, les ateliers de tricot, etc., affectant les gens pour le manque de rencontres sociales;

Considérant que le conseil municipal souhaite organiser une activité pour toute la population de Scotstown permettant de briser l'isolement vécu lors de la période de confinement décrété au mois de mars 2020 et pour plusieurs mois;

**2020-08-316**

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal organise une fête municipale au Parc Walter-MacKenzie au cours du mois de septembre pour permettre à toute la population de se rencontrer et que des informations seront prises auprès des exploitants du Petit Écossais pour offrir un repas hot-dog.

Ce dossier sera rediscuté à la prochaine séance du conseil pour établir le budget relié à cet événement ainsi que la date de l'événement.

Le tirage du certificat épargne étude à un nouveau-né pourra être fait à cette occasion.

**ADOPTÉE**

**5.9 Lettre appréciation à Madame Josée Burt, Monsieur Michaël Boulanger et Monsieur Dominique Boisvert (résolution)**

**2020-08-317**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une lettre d'appréciation soit transmise aux personnes suivantes pour leurs gestes bénéficiant toute la communauté de Scotstown :

. Madame Josée Burt : l'aménagement paysager d'un espace à l'entrée de la ville;

. Monsieur Michaël Boulanger : la fournir de la terre pour l'aménagement paysager d'une plate-bande;

. Monsieur Dominique Boisvert : pour le don reçu au montant de 5 000 \$ pour permettre l'émission de certificat d'épargne étude d'une somme de 500 \$ remis à un nouveau-né de Scotstown-Hampden pour les dix (10) prochaines années.

**ADOPTÉE**

## 6. Sécurité publique

### 6.1 Plan d'urgence – Inscription aux services InterAide – Service d'entraide en mesure d'urgence, EC Alerte moi (Gouvernement du Canada) et IGO-Urgence (Ministère de Sécurité publique) (résolution)

2020-08-318

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown s'inscrive aux sites internet suivants pour recevoir des informations sur les conditions météorologiques pouvant survenir dans la région en lien avec le Plan d'urgence, soit :

. InterAide – Service d'entraide en mesure d'urgence entre municipalités;

. EC Alerte-moi (Gouvernement du Canada);

IGO-Urgence (Ministère de la Sécurité publique.

Monique Polard, Directrice générale, est mandatée pour inscrire la Ville de Scotstown à ces sites internet qui fournissent des informations gratuitement.

**ADOPTÉE**

## 6.2 Incendie

### 6.2.1 Demande pour achat de « Bunker » (résolution)

2020-08-319

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise l'achat de deux (2) combinaisons (bunker) pour les pompiers en raison de la date de validité.

Ces combinaisons sont pour les pompiers Jean-Louis Legendre et Stéphane Turcotte et seront achetés auprès de la compagnie L'Arsenal au coût de 1 625 \$ chacun plus taxes pour un bunker standard ainsi qu'un (1) casque au montant de 265 \$ plus les taxes.

Des informations seront prises sur l'obligation d'avoir une combinaison (bunker) valide pour les dates si un pompier suit une formation Pompier 1. Ce point sera reporté à la prochaine séance du conseil.

**ADOPTÉE**

### 6.2.2 Achat d'une borne incendie (résolution)

Attendu qu'il est essentiel de maintenir les bornes incendie fonctionnelles;

2020-08-320

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise l'achat d'une borne incendie auprès de l'entreprise JU Houle (Victoriaville) au montant approximatif de 3 509,82 \$ incluant les taxes et la livraison.

**ADOPTÉE**

**6.2.3 Essais annuel accélération/freinage et pompe – Camion autopompe (résolution)**

Attendu que le camion autopompe du Service incendie doit obligatoirement effectuer les essais annuels d'accélération/freinage et de pompe afin de répondre aux normes en vigueur par le Ministère de la Sécurité publique du Québec;

Attendu que le camion doit se rendre au Garage JB Laroche à Lennoxville pour effectuer des réparations pour « impeller » vers le 24 août prochain;

2020-08-321

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise que les essais annuels d'accélération/freinage et de pompe soient effectués au Garage JB Laroche ainsi que les réparations nécessaires à la suite de ces essais en avisant le bureau municipal immédiatement pour fournir les informations des dites réparations et des coûts de celles-ci.

**ADOPTÉE**

**6.2.4 Camion autopompe – Réparation « impeller » (résolution)**

2020-08-322

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le camion autopompe du service incendie soit amené au Garage JB Laroche vers le 24 août prochain pour les réparations de « l'impeller ».

Monsieur René Charron, directeur incendie, est mandaté pour apporter le camion au garage et le laisser à cet endroit le temps des réparations. Advenant que Monsieur Charron ne puisse se rendre au garage ou revenir avec le camion une fois les réparations terminées, une autre personne sera autorisée à effectuer les déplacements.

Toutes réparations supplémentaires autres que « l'impeller » devront être informées au bureau municipal et les coûts avant d'effectuer ces réparations pour un suivi.

Les frais de déplacement pour le retour et l'aller de la personne se rendant au garage ou revenant du garage seront remboursés selon le règlement en vigueur.

Le temps de Monsieur Charron ou son remplaçant seront payés pour aller porter ou ramener le camion seulement.

**ADOPTÉE**

**6.2.5 Municipalité La Patrie – Rencontre pour projet de regroupement service incendie (résolution)**

Attendu que la Municipalité de La Patrie a acheminé une invitation au maire et à la directrice générale pour participer à une rencontre le 24 août prochain avec les municipalités de Hampden, Notre-Dame des Bois, La Patrie relative à un projet de regroupement des services incendies;

2020-08-323

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que la Ville de Scotstown ne participera pas à cette rencontre.

**ADOPTÉE**

6.2.6 **Rencontre pour le schéma de couverture de risques – 26-08-2020 (résolution)**

2020-08-324

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que Madame Monique Polard, Directrice générale, et Monsieur René Charron, Directeur incendie, participent à la rencontre pour le schéma de couverture de risques le 26 août prochain.

Cette rencontre aura lieu à la MRC du Haut-Saint-François ou par vidéoconférence selon les directives qui seront reçues.

Les membres du conseil intéressés peuvent également participer à la rencontre.

**ADOPTÉE**

7. **Voirie**

7.1 **Subvention accordée – Travaux route 257 (résolution) – Travaux : remplacement de ponceau et creusage de fossé (résolution)**

Attendu que la Ville de Scotstown a reçu une lettre lui confirmant une aide financière de 20 000 \$ pour effectuer des travaux sur le réseau routier;

Attendu que le conseil municipal accepte cette aide financière pour effectuer des travaux sur la rue Albert (route 257 en direction de Lingwick) visant le remplacement d'un ponceau, le creusage de fossé et du rechargement sur certaines sections;

Attendu que cette aide financière est remboursée à la ville au cours des trois (3) prochaines années;

2020-08-325

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal s'informe auprès des entreprises de la région pour retenir les services d'une pelle mécanique et camions pour les travaux de remplacement du ponceau et le creusage de fossé qui pourra effectuer les travaux le plus rapidement possible selon les prix comparatifs;

Que la terre de remblai provenant des travaux du remplacement du ponceau et du creusage de fossé soit transportée au terrain municipal situé à l'arrière du terrain de balle par l'accès sur la rue Argyle;

Que l'achat d'un ponceau en métal de 30 pouces de diamètre par une longueur de 40 pieds soit acheté auprès de l'entreprise Centre du ponceau Courval Inc. au prix de 2 172 \$ plus les taxes et livraison incluse;

Que les travaux soient effectués le plus rapidement possible.

**ADOPTÉE**

**Demande autorisation à Monsieur Charles Hibbert pour drainage et canalisation d'eau du fossé**

2020-08-326

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que la ville contact Monsieur Charles Hibbert pour prendre entente visant la possibilité d'effectuer un fossé sur sa propriété afin de permettre l'écoulement de l'eau provenant des fossés pour éviter l'accumulation d'eau et des dommages aux infrastructures du réseau routier.

**ADOPTÉE**

**Vérification et procédures pour réduction de la vitesse sur une section de la route 257**

2020-08-327

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Le conseil municipal désire obtenir des informations pour procéder la réduction de la vitesse sur une section de la route 257 aux limites du périmètre urbain.

Ce point est reporté à ne prochaine séance du conseil selon les informations obtenues et une décision du conseil municipal.

**ADOPTÉE**

**7.2 Subvention accordée – Travaux pour chemins divers – Travaux rechargement (résolution)**

Attendu que la Ville de Scotstown a reçu une lettre lui confirmant une aide financière de 10 000 \$ pour effectuer des travaux sur le réseau routier;

Attendu que le conseil municipal accepte cette aide financière pour effectuer des travaux de rechargement sur le chemin Dell et le chemin du Parc Walter-MacKenzie;

2020-08-328

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que la Ville de Scotstown fasse l'achat de gravier pour des travaux de rechargement sur le chemin Dell et du chemin du Parc Walter-MacKenzie auprès d'une entreprise de la région et que le transport et les services de niveleuse soient également retenus.

Une quantité de 15 voyages approximativement de 15 tonnes chacun sera disposé sur le chemin Dell et 5 autres voyages seront mis sur le chemin du Parc Walter-MacKenzie.

**ADOPTÉE**

**7.3 Domtar – Accès à leur propriété par le chemin Dell – Demande d'installation de ponceau (résolution)**

Attendu que la Ville de Scotstown a fait effectuer le creusage des fossés sur le chemin Dell au cours de l'année 2019 et 2020;

Attendu que la compagnie Domtar est propriétaire de terrain bornant le chemin Dell et qu'elle a effectué des travaux de bûchage au cours des derniers mois;

Attendu que pour le transport du bois coupé sur la propriété de l'entreprise Domtar, le fossé du chemin Dell a été rempli empêchant l'écoulement normal de l'eau lors des pluies diluviennes et la fond des neiges et pouvant endommager la structure du chemin;

Attendu qu'il est interdit à quiconque d'entraver les fossés bornant une route municipale et de disposer des matériaux sur les emprises et terrains municipaux selon la réglementation en vigueur;

2020-08-329

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'un avis soit transmis à l'entreprise Domtar d'enlever les matériaux obstruant le fossé sur le chemin Dell à l'emplacement où des travaux de bûchage ont été effectués et le transport du bois coupé et d'installer un ponceau.

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020**

Ces travaux devront avoir été effectués au plus tard le 30 septembre 2020 pour dégager le fossé avant la période hivernale.

Advenant que ces travaux ne soient pas effectués à la date du 30 septembre 2020, la ville se réserve de droit de faire effectuer les travaux et transmettre les frais des travaux à l'entreprise Domtar ainsi que des constats d'infraction selon la réglementation en vigueur.

**ADOPTÉE**

**8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**

**8.1 Programme - Aide au compostage domestique et communautaire (résolution)**

Attendu que le gouvernement du Québec obligeait l'ensemble des municipalités du Québec à se pourvoir d'un service de collecte des matières organiques pour l'année 2020;

Attendu qu'il faut comprendre qu'il s'agit d'une orientation du gouvernement provincial;

Attendu que la Ville de Scotstown ne fait pas abstraction de cette obligation et qu'elle souhaite emboîter le pas au cours des prochains mois en implantant la collecte des matières organiques à la grandeur de son territoire;

Attendu que les municipalités du Québec devront ou ont déjà modifié leur réglementation sur les matières résiduelles pour rendre le bac brun obligatoire pour tous les citoyens du Québec;

Attendu que le Programme d'aide au compostage domestique et communautaire du gouvernement vise à soutenir les municipalités de petites tailles, les territoires non organisés et les communautés autochtones afin qu'elles contribuent à détourner les matières organiques de l'élimination et à réduire leurs émissions de GES en mettant en place des équipements de compostage domestique et communautaire;

**2020-08-330**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire pour l'achat de bacs bruns pour la collecte résidentielle et le récipient de cuisine pour tout le territoire de Scotstown;

Que si la Ville reçoit cette aide financière, les frais supplémentaires seront facturés aux propriétaires sur le prochain compte de taxes aux coûts réels.

Que Madame Monique Polard, directrice générale, soit et est autorisée et mandatée pour procéder à la demande d'aide financière et à signer les documents pour et au nom de la Ville de Scotstown.

**ADOPTÉE**

**Invitation aux municipalités de Chartierville, Hampden, Lingwick et La Patrie pour une rencontre pour le dossier des collectes des matières organiques**

**2020-08-331**

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que la Ville de Scotstown invite les municipalités de Chartierville, Hampden, Lingwick et La Patrie à participer à une rencontre pour le dossier des collectes des

matières organiques et des orientations du gouvernement ainsi que le Programme d'aide financière.

Cette rencontre aura lieu à Scotstown au cours des prochaines semaines.

**ADOPTÉE**

**8.2 Entériner les travaux de réparation de fuite d'aqueduc du 3 août 2020 (résolution)**

MADAME CARTHY ROY, CONSEILLÈRE, DÉCLARE SON INTÉRÊT DANS LA PRÉSENTE RÉOLUTION ET SE RETIRE DE TOUTE DISCUSSION ET DÉCISION DE LADITE RÉOLUTION.

Attendu qu'une fuite d'eau potable est survenue aujourd'hui, 3 août 2020 et qu'il était essentiel d'effectuer les travaux pour réparer le plus rapidement possible cette fuite;

**2020-08-332**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine la location d'une excavatrice pour l'excavation permettant la réparation de la fuite d'eau potable à l'intersection de la rue de Ditton et la rue Scott;

Que les frais de supervision des travaux par la firme Aquatech soient également acceptés.

Les coûts de ces travaux ne sont pas connus actuellement.

**ADOPTÉE**

**8.3 Terrain poste de pompage Victoria Ouest – Travaux pour fossés sur terrain municipal et réparation du terrain contigu privé (résolution)**

Attendu que la Ville de Scotstown est propriétaire du terrain où est situé le poste de pompage Victoria Ouest;

Attendu qu'un fossé a été creusé à l'automne 2019 autour dudit terrain pour canaliser l'eau provenant du terrain contigu lors de fortes pluies et de la fonte des neiges;

Attendu que la ville a été interpellée en 2019 par les propriétaires du terrain contigu à la suite des travaux de creusage de fossé à l'effet que ledit fossé avait été creusé sur leur propriété;

Attendu que la Ville de Scotstown vient de faire faire les travaux visant la pose des repères par une firme d'arpenteurs spécialisés démontrant clairement que le fossé creusé en 2019 a été creusé en dehors des limites du terrain appartenant à Scotstown;

Attendu que les membres du conseil municipal veulent réparer cette situation;

**2020-08-333**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal retienne les services d'une excavatrice pour creuser sur leur terrain un fossé permettant le drainage et évitant l'écoulement d'eau vers le poste de pompage pour empêcher des dommages aux infrastructures de la ville;

Que les travaux d'excavation du fossé devront être faits sous la supervision et les recommandations de la firme Aquatech responsable de l'exploitation

des réseaux municipaux étant donné la localisation des structures du poste de pompage et du réseau électrique;

Que le fossé creusé au mauvais endroit sur le terrain n'appartenant pas à la ville soit rempli et que le terrain soit nivelé aux frais de la ville.

**ADOPTÉE**

**9. Loisir et culture**

**9.1 Mains Agiles – Plan des mesures sanitaires pour accès au local et clés électroniques (résolution)**

Attendu que les responsables de l'organisme Les Mains Agiles ont acheminé leur Plan des mesures sanitaires pour l'accès au local et permettre l'accès à leurs membres;

Attendu que le plan a été remis à chacun des membres du conseil;

**2020-08-334**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte le Plan des mesures sanitaires proposé par Mesdames Mariette Cloutier, Nicole Gagé et Sylvie Dubé, responsables de l'organisme Les Mains Agiles de Scotstown et permettant l'accès à leurs membres pour la pratique de leurs activités selon les règles stipulées dans ledit plan.

Que les clés électroniques pour de la porte d'entrée principale de l'Hôtel de Ville soient remises aux personnes identifiées dans la demande reçue selon les directives stipulées par le conseil municipal et un dépôt.

**ADOPTÉE**

**9.2 L'Événement – Plan des mesures sanitaires en place et clés électroniques (résolution)**

Attendu que les responsables du journal communautaire de Scotstown-Hampden, L'Événement, a transmis son Plan des mesures sanitaires pour l'accès de leur local et aux administrateurs;

Attendu que le plan a été remis à chacun des membres du conseil;

**2020-08-335**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte le Plan des mesures sanitaires proposé par le journal communautaire de Scotstown-Hampden, L'Événement, et permet l'accès à leur local aux administrateurs du journal pour la pratique de leurs activités selon les règles stipulées dans ledit plan.

Que les clés électroniques pour de la porte d'entrée principale de l'Hôtel de Ville soient remises aux personnes identifiées dans la demande reçue selon les directives stipulées par le conseil municipal et un dépôt.

**ADOPTÉE**

**9.3 Maison des Jeunes – Demande pour accès au local et mesures sanitaires en place (résolution)**

Attendu que Madame Alexandra Gauthier, animatrice de la Maison des Jeunes de Scotstown à acheminé le Plan des mesures sanitaires pour l'accès de leur local pour débiter la tenue de leurs activités;

Attendu que le plan a été remis à chacun des membres du conseil;

2020-08-336

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte le Plan des mesures sanitaires proposé par Madame Gauthier et permet l'accès et l'ouverture de la Maison des Jeunes pour la pratique de leurs activités selon les règles stipulées dans ledit plan.

**ADOPTÉE**

2020-08-337

**9.4 Terrain de balle – Travaux de nivellement (résolution)**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal demande une estimation pour le nivellement du terrain de baseball ainsi que le terrain à l'arrière.

Que le conseil municipal accepte que les clôtures du terrain de balle soient enlevées complètement. Monsieur Marc-Olivier Désilets est responsable pour l'enlèvement des clôtures.

**ADOPTÉE**

**9.5 Rencontre comité Municipalité amie des aînés (résolution)**

Attendu que la Ville de Scotstown a reçu sa certification de Municipalité amie des aînés à la suite de l'adoption de sa Politique familiale et la démarche MADA;

Attendu que le comité devait se réunir au printemps passé, mais en raison de la Pandémie de la COVID-19 et des mesures sanitaires du gouvernement instaurant une période de confinement, la rencontre a été annulée;

Attendu que les membres du conseil estiment que la reprise du comité de la démarche Municipalité amie des aînés et de la Politique familiale peut reprendre la planification visant la mise à jour de ces politiques;

2020-08-338

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une rencontre soit prévue au cours des prochaines semaines du comité et que Madame Sylvie Dubé, conseillère, et Madame Monique Polard, Directrice générale, soient autorisées à participer à cette rencontre.

**ADOPTÉE**

**9.6 Petit Écossais**

**9.6.1 Demande pour tables de pique-nique (résolution)**

Attendu que la Ville de Scotstown a reçu une demande des Mesdames Manon Roy et Linda Patry, exploitantes du Petit Écossais pour prendre des tables de pique-nique situées dans le parc Walter-MacKenzie et de les apporter à côté de la terrasse du Petit Écossais pour leurs clients;

2020-08-339

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal refuse la demande en raison que le nombre de tables de pique-nique est déjà très minime pour les usagers du parc et de la piste cyclable désirant pique-niquer avec leurs familles.

**ADOPTÉE**

9.6.2 **Achat : remplacement du réservoir à eau chaude et pompe à puisard (résolution)**

2020-08-340

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un réservoir à eau chaude d'une capacité de 60 gallons et d'une pompe à puisard qui seront installés au Petit Écossais puisque ce bâtiment appartient à la ville.

Ces achats seront effectués à la Coop de La Patrie.

**ADOPTÉE**

9.7 **Permission d'installer une pancarte dans le parc Walter-MacKenzie – Rallye (résolution)**

2020-08-341

Attendu la demande de Madame Isabelle Bibeau de la MRC du Haut-St-François visant l'installation au Parc Walter-MacKenzie d'un panneau annonçant un rallye qui aura lieu au cours des prochaines semaines;

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte l'installation d'un panneau au Parc Walter-MacKenzie annonçant un rallye dans les sentiers du HSF que la MRC souhaite mettre en place d'ici la fin de l'été 2020.

Que l'activité aura lieu selon les informations suivantes :

- durée de l'activité : fin de semaine du Travail à la fin de semaine de l'Action de Grâce;
- Concours pour inviter les gens à aller marcher le plus de sentiers possibles;
- Tirage d'un prix à la fin du concours;
- 14 sentiers en tout, 1 par municipalité;
- Pour participer au concours, les citoyens doivent se prendre en photo avec le coroplaste que nous ferions préparer à cet effet. La photo servirait de preuve et donnerait droit à un coupon pour le tirage. Les gens peuvent récolter jusqu'à 14 coupons, 1 par sentier.

**ADOPTÉE**

9.8 **Le Programme de Reboisement Social (résolution)**

Attendu que la protection de l'environnement et la préservation de la nature sont des éléments importants à Scotstown;

Attendu que depuis de nombreuses années, le conseil municipal met beaucoup d'efforts à protéger ces espaces naturels et que les citoyens sont très fiers de participer à l'embellissement de leur communauté;

2020-08-342

SUR LA PROPOSITION du conseiller) Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown dépose une demande dans le cadre du Programme de Reboisement Social pour verdir le paysage de la ville et les lieux municipaux.

Que le conseil municipal mandate Madame Monique Polard, Directrice générale à déposer la demande et à signer tous les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Scotstown.

**ADOPTÉE**

10. **Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia**

2020-08-343

10.1 Suivi des poubelles

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal diffuse de l'information afin que les citoyens ne déposent pas de sacs d'ordures par terre à côté de leurs bacs roulants pour éviter la vermine.

Que depuis le début de l'année 2020, il est interdit de déposer des sacs d'ordures à côté des bacs roulants, car l'entreprise responsable de la collecte ne ramasse pas les sacs laissés par terre.

Ces directives s'appliquent également aux commerces et entreprises de la municipalité.

La Ville a toujours des bacs roulants à vendre au prix coûtant et les gens peuvent en faire l'acquisition.

**ADOPTÉE**

**Petit Écossais – Lettre demandant d'avoir en leur possession le nombre de bacs roulants nécessaires pour leur quantité de déchets et de matières recyclables**

Attendu que la Ville de Scotstown fourni 2 bacs roulants pour les ordures et 2 bacs roulants pour les matières recyclables au bâtiment du Petit Écossais;

Attendu que l'exploitation d'une activité commerciale au Petit Écossais peut exiger un nombre plus élevé de bacs roulants;

Attendu que les activités commerciales exploitées au Petit Écossais ne peuvent se servir des bacs roulants du Camping de la Rivière Étoilée;

Attendu qu'il est interdit de laisser des sacs d'ordures ou de matières recyclables par terre;

Attendu que depuis plus d'un an la Ville de Scotstown exerce un suivi pour la gestion parasitaire au bâtiment du Petit Écossais;

2020-08-344

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que lettre soit transmise aux exploitantes du Petit Écossais pour leur demander de se prémunir d'un nombre suffisant de bacs roulants pour les déchets et les matières recyclables exigés par leurs activités commerciales à leurs frais;

Qu'il est interdit de laisser des sacs d'ordures ou de matières recyclables par terre;

Et de prendre les dispositions nécessaires pour que les déchets et matières recyclables ne débordent pas des bacs pour éviter vermine et autres parasites et le maintien des lieux propres en tout temps.

**ADOPTÉE**

11. **Période de questions : questions recues par courrier électronique – sujets relatifs à l'ordre du jour**

À la suite de l'avis public affiché et diffusé sur le site web de la ville ainsi que dans l'Info-Scotstown, volume 8, numéro 10 distribué au cours des derniers jours informant les citoyens qu'ils pouvaient acheminer des questions par courrier électronique et par courrier afin d'obtenir réponse du conseil municipal, aucune question n'a été reçue.

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020**

**2020-08-345**

**12. Levée de la séance (résolution)**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 24.

**ADOPTÉE**

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

**VILLE DE SCOTSTOWN**

\_\_\_\_\_  
Iain MacAulay, maire

\_\_\_\_\_  
Monique Polard, directrice générale